

Luxembourg, le 3 septembre 2009

Fédération Luxembourgeoise de Football
Monsieur le Président Paul Philipp
B.P. 5
L-3901 Mondercange

conc. : Retransmission télévisée des matchs de la BGL Ligue

Monsieur le Président,

Suite à notre lettre du 1^{er} juillet, vous avez eu la gentillesse de nous recevoir ensemble avec votre délégation à brève échéance, dont nous vous remercions. Nous vous prions d'ailleurs d'excuser le retard de notre prise de position, vu que la période estivale - et de là vacancière - n'a pas permis de rassembler tous les acteurs autour d'une même table. Par politesse, nous estimons que votre prompt réaction mérite au moins une réponse en nos propres noms, même si pour la raison évoquée, elle n'a pu être concertée entre tous les clubs, mais seulement entre les quelques clubs mentionnés en tant que signataires et n'engageant en rien les autres clubs.

Nous avons pris bonne note qu'il existe actuellement un contrat entre la FLF et RTL qui comprend les droits de retransmission des matchs de la BGL Ligue, que ce contrat expire fin 2010 et que son contenu est confidentiel. Vous nous avez également informés que ce contrat génère des retombées financières importantes pour la FLF et qu'au moment de sa signature, la problématique des droits de retransmission des matchs de la division nationale n'était pas encore à l'ordre du jour.

Le débat instructif que nous avons eu par la suite au sujet de la propriété de ces droits de retransmission a, à nos yeux, montré que la situation légale est loin d'être évidente et qu'il existe au moins autant d'avis et de positions que d'intervenants. Pour notre part, nous avons retenu de cette discussion qu'il ne peut être dans l'intérêt d'aucune des parties impliquées de nous engager dans des discussions polémiquantes et que nous devons absolument éviter de tomber dans ce piège. Nous tenons à souligner qu'au contraire, il nous tient particulièrement à coeur de trouver une solution à l'amiable, ensemble avec la FLF, au sujet de ces droits de retransmission des matchs des clubs qui, en fin de compte - et à quelque degré que ce soit -, appartiennent quelque part à nos tous. Afin d'éviter toute d'ambiguïté, soulignons encore que les matchs des équipes nationales sont, bien sûr, exclusivement l'affaire de la FLF.

D'un autre côté, mais dans le même esprit, nous nous devons clairement de vous dire que nous avons été élus dans nos clubs pour défendre les intérêts de nos clubs et que de là, nous insistons à – et nous avons même le devoir de – participer aux négociations de ces droits pour la période courant à partir du 1^{er} janvier 2011.

Vous avez également porté à notre connaissance que la mise en place d'un journal télévisé sur le football luxembourgeois est actuellement en train d'être négociée par vos services avec la société RTL, mais que sa réalisation se heurte actuellement à des revendications financières importantes. Nous tenons déjà à féliciter la FLF de cette initiative, tout en voyant nos craintes se confirmer que la situation monopolistique existante ne semble à l'heure actuelle pas résulter dans le paiement de redevances de la part de RTL - comme cela se fait tout naturellement dans le monde du sport à l'extérieur du Grand-Duché - mais qu'au contraire et au grand comble, nous nous voyons contraints de payer pour voir notre sport passer à la télévision.

Vu que cette façon de procéder de RTL nous prive de revenus substantiels liés à la retransmission de nos rencontres, vu qu'il existerait éventuellement une clause de sortie dans le contrat vous liant avec RTL, vu que nous travaillons également sur un projet similaire, vu que notre projet pourrait être considéré par RTL comme une rupture de contrat vous liant avec des conséquences financières négatives à votre égard, nous vous proposons de nous rencontrer afin de joindre nos efforts dans la mise en place d'une telle émission et de discuter toutes ces questions y liées.

En dernier lieu, nous tenons à vous remercier d'avoir écouté nos avis en ce qui concerne la réorganisation de la coupe de Luxembourg et d'avoir réagi si promptement avec le regroupement des demi-finales et de la finale dès la saison actuelle et nous sommes confiants qu'avec le même esprit d'ouverture pour nos contraintes mutuelles, nous saurons trouver un terrain d'entente pour les sujets épineux évoqués et prendre les bonnes décisions au profit de tous les intervenants et du football luxembourgeois en particulier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations sportives.

FC Differdange 03

CS Grevenmacher

Jeunesse Esch

FC Etzella Ettelbruck

US Rumelange